

ANNEXE A—*suite*

N° du crédit	Services	Montant	Total
		\$ c.	\$ c.
	TRAVAUX PUBLICS		
	<i>(Imputable sur le capital)</i>		
	MINISTÈRE DE LA MARINE		
383	Chenal à eau profonde du fleuve Saint-Laurent—Entretien et mise en service d'une flotille de dragues—Crédit supplémentaire.....		400,000 00
	SERVICE DES PHARES ET DES CÔTES		
384	Etablissement de phares et d'aides à la navigation—Pour convertir le bateau dragueur n° 15 en un bateau de balise en vue de remplacer le "Brant"—Crédit supplémentaire.....		10,000 00
	PÊCHERIES		
385	Appointements et déboursés des agents et des gardiens des pêcheries, des patrouilles de pêcheries et du service de protection des pêcheries—Crédit supplémentaire.....	50,000 00	
386	Frais de contentieux et frais accidentels—Crédit supplémentaire.....	3,000 00	53,000 00
	TRAVAIL		
387	Justes salaires et inspection—Crédit supplémentaire.....	3,000 00	
388	Loi des rentes viagères—Crédit supplémentaire.....	15,000 00	18,000 00
	INDIENS		
389	<i>Nouveau-Brunswick—</i> Secours—Crédit supplémentaire..... Soins médicaux et médicaments—Crédit supplémentaire..	3,000 00 3,000 00	
390	<i>Ile du Prince-Edouard—</i> Soins médicaux et médicaments—Crédit supplémentaire..	800 00	
391	<i>Ontario et Québec—</i> Hôpitaux et soins médicaux—Crédit supplémentaire..... Réparation de routes et de ponts, et drainages—Crédit supplémentaire.....	8,000 00 2,000 00	
392	<i>Manitoba, Saskatchewan, Alberta et T. N.-O.—</i> Provisions aux Indiens nécessaires—Crédit supplémentaire. Hôpitaux, soins médicaux et médicaments—Crédit supplémentaire.....	40,000 00 30,000 00	
393	<i>Colombie Britannique—</i> Secours aux Indiens nécessaires—Crédit supplémentaire.... Soins médicaux, médicaments et hôpitaux—Crédit supplémentaire.....	5,000 00 15,000 00	106,800 00
	RÉTABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE		
394	Secours aux chômeurs—Crédit supplémentaire.....		200,000 00
	DIVERS		
395	Dépenses imprévues—Crédit supplémentaire.....	25,000 00	
396	Dépenses relatives à la Loi de Tempérance du Canada.....	328 73	
397	Dépenses relatives aux lois de naturalisation de 1914 et 1920— Crédit supplémentaire.....	4,400 00	29,728 73